



Numéro 100
7 juin 2017



BLE TENDRE :

Faible pression pucerons
Fin du risque cécidomyies

PROTEAGINEUX :

Protection fongicides
Pucerons à surveiller

MAIS :

Faible pression pucerons

VISITE d'ESSAIS

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine ainsi que les observations du BSV n° 18 du 7/06/2017. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine - Interventions de printemps. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Louise Van Cranenbroeck
01 64 79 30 00 / 07 79 99 53 40

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 28/09/16

AGRO-METEO

Les blés ont passé la floraison rapidement avec les températures élevées de la semaine dernière et dans une période sèche, limitant le risque fusariose. Par contre, la floraison des pois de printemps a été fortement ralentie, voire stoppée.

Les pucerons ne semblent pas profiter des chaleurs de la semaine dernière ou les auxiliaires ont réalisés une partie du travail.

Les conditions météo depuis hier (vent, averses) et des prochains jours vont rendre difficiles voire impossibles les interventions.

BLE TENDRE

stade : mi-floraison à grain laiteux

Programme fongicide

Rouille brune : augmentation des symptômes sur les variétés sensibles, notamment BOREGAR.

Fusariose : les pluies du weekend sont arrivées après le stade sensibilité. Le risque est resté faible.

- Les parcelles doivent être sous la protection du T3.
- Reportez-vous à l'Info.plaine n° 99 de la semaine dernière.
- Dans les situations les plus tardives, assurez-vous d'être sous protection suffisante pour couvrir la fin du cycle.

Ravageurs

Pucerons des épis

Le risque est toujours faible et les premières parcelles ne sont plus au stade sensible. Quelques populations de pucerons sont observées sur épis mais sans atteindre le seuil d'intervention. Il convient d'être vigilant à l'évolution des populations pour les dernières parcelles.

- Seuil indicatif de risque : 1 épi sur 2 touchés par au moins 1 puceron jusqu'au stade grain laiteux.
- Pas d'intervention spécifique à prévoir pour le moment.

Cécidomyies orange

Risque faible. Les conditions climatiques actuelles (vent, averses...) ne sont pas favorables au vol de cet insecte. De plus, la plupart des parcelles ne sont plus au stade floraison.

- Fin du risque.

POIS de PRINTEMPS

stade : fin floraison à remplissage des gousses

Programme fongicide

2 situations se présentent avec les passages pluvieux :

- Les parcelles qui n'ont plus de fleurs : il est inutile de relayer le 1^{er} fongicide.
- Les parcelles avec encore un ou deux étages de fleurs : il est possible de réaliser un 2^{ème} fongicide si les conditions météo le permettent.

Produits utilisables : chlorothalonil* 500 g/ha OU chlorothalonil* 500 g/ha + AMISTAR 0,3 l/ha.

***Chlorothalonil** : il existe plusieurs spécialités commerciales (BANKO 500, DORIMAT, FUNGISTOP FL...). La dose maximale de chlorothalonil autorisée est de 1 000 g/ha/an quels que soient les produits autorisés. Pour certains produits comme MAORI, WALABI, «ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation contenant du chlorothalonil à une dose annuelle supérieure à 750 g/ha/an».



Conditions d'utilisation des fongicides : intervenez tôt le matin (avant 9 heures) avec une hygrométrie supérieure à 70 %, absence de vent et des températures pas trop élevées (maximum 15-20° C). Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

▲ Puceron vert sur pois

Augmentation des populations avec les températures estivales, sans atteindre le seuil d'intervention.

➤ Seuil indicatif de risque : 10 pucerons/plantes jusqu'à fin floraison + 2-3 semaines.

Produits utilisables avec «mention abeille» : KARATE ZEON 0,0625 l/ha ; DECIS PROTECH 0,42 l/ha...



Méthodes alternatives vis-à-vis des pucerons : respectez les auxiliaires.

Les larves de coccinelles, syrphes, chrysopes sont de grandes consommatrices de pucerons. Ces populations peuvent contenir les attaques de pucerons si leur présence est suffisante.

▲ Tordeuse sur pois

Les captures sur pièges ont augmenté en raison des températures de la semaine dernière. Le seuil d'intervention en alimentation animale peut être atteint sur certaines parcelles.

Les tordeuses seront à gérer dès le stade 2^{ème} étages de gousses pleines, ce qui peut être le cas dans certaines situations.

➤ Seuil indicatif de risque : 100 captures cumulées en alimentation humaine, 400 captures cumulées en alimentation animale.

Produits possibles à floraison avec «mention abeille» : DECIS PROTECH 0,42 l/ha, KARATE ZEON 0,0625 l/ha, MAVRIK FLO 0,3 l/ha.



Conditions d'utilisation des insecticides : une hygrométrie > 70 % et en l'absence de vent. Intervenez uniquement le soir, en dehors de la présence des abeilles, avec des températures < 13° C.

Rappel réglementaire : durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, respectez un délai de 24 h entre l'application d'un produit de la famille des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, les pyréthrinoïdes doivent être obligatoirement appliqués en premier.

Seuls les insecticides avec la «mention abeilles» peuvent être utilisés durant les périodes de floraison et de production des exsudats et en dehors des périodes de butinage.

FEVEROLE de PRINTEMPS

stade jeunes gousses de 2 cm et plus

▲ Puceron noir

Toujours à surveiller au cas par cas. Avec les températures de la semaine dernières, le seuil peut parfois être dépassé dans certaines situations. A ce jour la pression ne semble pas trop importante.

➤ A surveiller jusqu'à 15 jours après la fin floraison.

➤ Seuil indicatif de risque : 10 % des pieds avec présence de manchons de pucerons (manchon = colonie de pucerons de plus de 1 cm de longueur).

➤ Prendre en compte la dynamique des auxiliaires (coccinelles, syrphes...) avant de décider d'intervenir.

Produits possibles à floraison avec «mention abeille» : DECIS PROTECH 0,42 l/ha, KARATE ZEON 0,0625 l/ha.

Conditions d'utilisation des insecticides : voir pois de printemps



Méthodes alternatives vis-à-vis des pucerons : respectez les auxiliaires.

Les larves de coccinelles, syrphes, chrysopes sont consommatrices de pucerons. Ces populations peuvent contenir les attaques de pucerons si leur présence est suffisante.

Bruches : faut-il intervenir ?

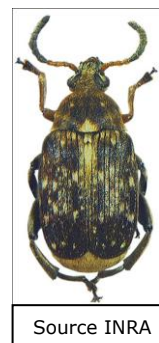
La réponse est dans le débouché, mais aussi dans la faible efficacité de la seule matière active possible et les difficultés de positionnement.

➤ Au vu de ces difficultés, l'impasse est souvent envisagée.

➤ Si vous décidez de lutter contre la bruche :

Les parcelles sont au stade sensible « jeunes gousses de 2 cm ». La protection est toujours régie par la seule règle de décision disponible à ce jour à savoir :

Si, et seulement si, le stade «jeunes gousses de 2 cm» est atteint et que les températures sont supérieures à 20° C pendant 2 jours consécutifs, avec une absence de pluie, alors une intervention est justifiée.



Source INRA

Comme les interventions sont à répéter tous les 8-10 jours, il est important de ne pas commencer trop tôt et d'attendre d'avoir des jeunes gousses sur la majorité des pieds pour éviter de multiplier les interventions insecticides.

➤ Les bruches sont arrivées tôt dans les parcelles suite aux températures de mai. Les conditions de cette semaine ne leur sont pas favorables.

➤ Intervention possible avec KARATE ZEON 0,0625 l/ha (1 application maxi à floraison).



Conditions d'utilisation des insecticides : voir pois de printemps

Programme fongicide

La situation reste globalement saine, même si le risque ascochyte (antrachnose) augmente légèrement suite aux orages et l'observation possible de mildiou et de botrytis. Absence de rouille, qui est la plus préjudiciable sur le rendement.

Les féveroles doivent être sous protection fongicides depuis la semaine dernière.

➤ Un relais sera possible la semaine prochaine.

- Si ascochyte et botrytis : Chlorothalonil + AMISTAR 0,3 à 0,5 l/ha.
- Si présence de rouille, produit à base de tébuconazole : BALMORA 0,5 à 0,6 l/ha.



Conditions d'utilisation des fongicides : voir pois de printemps.

MAÏS

(stade 6 à 9 feuilles)

Pucerons

Toujours une faible présence : entre 1 et 10 pucerons observés par plante.

➤ Toujours pas d'intervention spécifique à prévoir pour le moment.

☞ Seuil de nuisibilité *metopolophium dirhodum* : stade 8-10 feuilles, 100 pucerons/plante.

☞ Seuil de nuisibilité *sitobion avenae* : 500 pucerons/plante entre 3 et 10 feuilles.

COMPOSITION DES PRODUITS

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
FONGICIDES	
AMISTAR/AZOXYSTAR	Azoxystrobine 250 g/l
BALMORA	Tébuconazole 250 g/L
BANKO 500/DORIMAT/FUNGISTOP FL	Chlorothalonil 500 g/l
INSECTICIDES	
DECIS PROTECH	Deltaméthrine 15 g/l
KARATE ZEON	Lambda-cyhalothrine 100 g/l
MAVRIK FLO	Tau-fluvalinate 240 g/l

AIDE COMPLEMENTAIRE AUX EXPLOITATIONS

Pour rappel, cette aide complémentaire du Conseil départemental et de la Chambre départementale de Seine-et-Marne vise à permettre à tous les exploitants, pour toutes les productions, de maintenir, voire renforcer, leur décision de gestion par le soutien au conseil, tant technique qu'économique, à l'acquisition d'EPI et à l'utilisation d'OAD (Outils d'Aide à la Décision) et au pilotage de l'azote (analyses et prélèvements de reliquats azotés).

L'aide au conseil s'élargit aux GDA, CETA, et entreprises de conseil privées. Les demandes d'aide inhérentes aux abonnements à ces structures sont donc maintenant prises en compte.

Cette aide est basée sur le remboursement de factures qui auront été engagées entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 auprès des fournisseurs de conseils habituels à concurrence d'un montant calculé d'après la Surface Agricole Utile de l'exploitation (déclaration PAC 2017) avec un montant de 2,60 € à l'hectare. Un montant unique de 260 € pour les exploitations de moins de 100 hectares de SAU a été défini.

La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 15 juillet 2017.

Rendez-vous sur le site Internet de la Chambre d'agriculture, dans la rubrique Aide Conseil Départemental et Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne : [cliquez ici](#)
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de direction de la Chambre d'agriculture Tél. : 01 64 79 30 80.

Mail : secretariat.presidents@seine-et-marne.chambagri.fr

Visite de plateformes d'expérimentation Chambre d'agriculture : INSCRIVEZ-VOUS dès maintenant !

Vendredi 9 juin à Giremoutiers (Nord 77)

et

Lundi 12 juin à Arville (Sud 77)

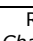
Au programme :

- Matin : **Visite d'essais** variétés blé en conduite conventionnelle et intégrée, fongicide, variétés colza (à Giremoutiers), variétés orge de printemps (à Arville) et vitrine intercultures et fosse pédologique
- **Déjeuner offert** (inscription obligatoire) : [cliquer ici pour vous inscrire !](#)
- Après-midi : **Ateliers et démonstrations** : vol de drone, robot désherbeur, pilotage de l'irrigation à l'aide de sondes connectées, biodiversité, matériels agricoles en lien avec la modulation intraparcellaire, la qualité de pulvérisation, le semis direct ...



La Chambre d'agriculture et ses partenaires vous attendent nombreux les 9 et 12 juin prochains.



Retrouvez les bulletins info.pl  Aine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

